



BULLETIN AGRICOLE

AVRIL 2019

SOMMAIRE

01 | Mesure Agro-Environnementale et Climatique 2019 :

- Les MAEC « systèmes », un engagement sur toute l'exploitation.
- Les MAEC « localisées », un engagement à la parcelle.
- Comment souscrire à la MAEC ?
- L'appui technique à la gestion de l'azote.

02 | Investissements Agro-Environnementaux 2019 :

- Investissements pour les Entreprises de Travaux Agricoles
- Investissements pour les exploitations agricoles





01 | Mesures Agro-Environnementales et Climatiques 2019 :

La MAEC est un engagement volontaire de 5 ans pour maintenir et/ou développer des pratiques vertueuses pour l'environnement. Elle permet une aide financière visant à indemniser les coûts supplémentaires et les pertes de revenus résultant des engagements pris.

Tous les agriculteurs ayant leur siège d'exploitation localisé sur le territoire du SAGE Ouest-Cornouaille sont éligibles aux contrats MAEC.

L'engagement pour la campagne 2019 doit se faire avant le 15 mai.

Le territoire du SAGE Ouest-Cornouaille





➤ **Les MAEC « systèmes » polycultures-élevage, un engagement sur toute l'exploitation :**

Les mesures polycultures-élevage visent à optimiser le système fourrager en introduisant d'avantage d'herbe et en réduisant la surface en maïs. Elles engagent tout le système de l'exploitation. Les mesures « évolution » permettent de faire évoluer le système en 3 ans. L'atteinte des objectifs (part d'herbe et de maïs dans la SAU, diminution des IFT...) se fait en année 3.

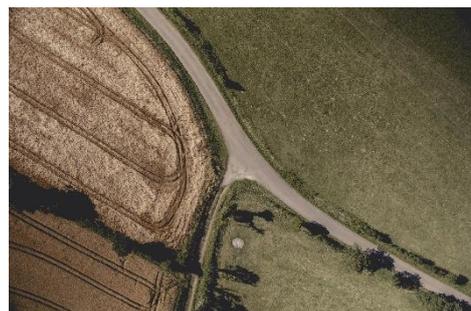


La mesure « maintien » implique de respecter les objectifs dès l'année 1 du contrat. Elle n'est disponible que pour les JA.

	Part d'herbe dans la SAU	Part de maïs dans la SAU	Code MAEC	Montant de l'aide à l'ha	Plafond de l'aide
Mesures évolution de système	70%	12%	SPE1	210€/ha	11 000€
	65%	18%	SPE2	190€/ha	10 000€
	55%	28%	SPE3	140€/ha	9 000€
Mesure maintien de système (uniquement pour les JA)	70%	12%	SPM1	180	11 000€

➤ **Les MAEC « systèmes » monogastriques, une réflexion sur l'assolement :**

Les mesures monogastriques visent à la diversification de l'assolement des exploitations à dominante élevage hors sol. Cette mesure permet d'accompagner le changement durable des pratiques sur l'ensemble de l'exploitation.



	Part de la culture majoritaire	Nombre de cultures différentes	Code MAEC	Montant de l'aide à l'ha	Plafond de l'aide
Mesures évolution de système	50%	5 représentants chacune au moins 5% de la SAU	SPE9	140€/ha	9 000€



➤ **Les MAEC localisées, un engagement à la parcelle :**

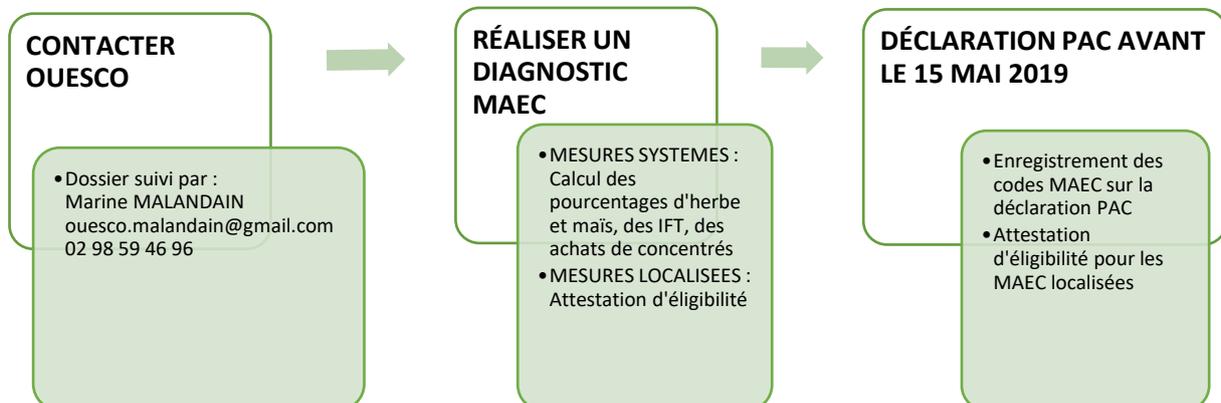
Ces mesures permettent de préserver et gérer les zones humides et les milieux remarquables. L'objectif est de reconquérir la qualité de l'eau et de préserver et restaurer la biodiversité.

Les MAEC ne sont ouvertes que pour les agriculteurs ayant déjà une MAEC système.



		Code MAEC	Montant de l'aide à l'ha engagé	Plafond de l'aide
MAEC Zones Humides	Gestion de l'herbe par pâturage limité, en zones humides	HE01	56,58€/ha engagé	5 000
	Gestion de l'herbe par fauche tardive en zones humides	HE02	222,86€/ha engagé	5 000
MAEC Milieux remarquables	Absence de fertilisation minérale et organique azotée sur prairies (hors apports éventuels par pâturage) et réduction de la pression de pâturage	HE04	159,90€/ha engagé	5 000
	Absence totale de fertilisation minérale et organique azotée sur prairies (hors apports éventuels par pâturage) et gestion de l'herbe par fauche	HE05	326,18€/ha engagé	5 000

➤ **Comment souscrire une MAEC ?**





➤ **L'appui technique à la gestion de l'azote.**

Pour les contrats MAEC système, l'appui technique à la gestion de l'azote est à réaliser :

- ❖ Accompagnement individuel au cours des **trois premières années d'engagement** qui vise à évaluer les pertes potentielles d'azote de l'exploitation et proposer des évolutions de système.
- ❖ Accompagnement collectif au cours des **deux dernières années d'engagement** qui vise à faire un point sur l'évolution des pratiques et des systèmes depuis l'engagement en MAEC.

Cet accompagnement technique est financé par OUESCO, les inscriptions sont à faire auprès de l'animatrice agricole, Marine MALANDAIN (ouesco.malandain@gmail.com - 02 98 59 46 96).



02 | Investissements agro-environnementaux 2019 :

L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne propose une aide à l'investissement pour du matériel agro-environnemental. L'objectif est de mettre en place une agriculture de précision sur le territoire, permettant une diminution d'intrants chimiques, une gestion précise des doses ou des techniques culturales plus économes.

➤ **Investissements pour les Entreprises de Travaux Agricoles (ETA).**

Bénéficiaires : les ETA de Bretagne.

Date limite de remise du dossier d'aide : 4 juin 2019.

Matériel éligible :

Matériel de substitution des intrants phytosanitaires par le désherbage mécanique	Montant plafond d'aide
Bineuse, bineuse buteuse, désherbineuse	10 000€ ou 16 000€
Bineuse avec système de guidage incorporé	20 000€
Ecimeuse	16 000€
Bineuse autoguidée in row pour cultures légumières ou maraîchage	-
Herse étrille	10 000€
Houe Rotative, roto-étrilleuse	10 000€
Rouleau à lames pour destruction mécanique de couverts végétaux	8 000€
Robot de désherbage (mécanique)	35 000€



➤ Investissements pour les exploitations agricoles.

Bénéficiaires :

- Les exploitants agricoles engagés dans des groupes de réflexion sur les pratiques de réduction ou de substitution de l'usage de produits phytosanitaires (fermes Dephy ou groupes 30 000).
- Les exploitations engagées dans des cultures spécialisées (maraîchage, bulbiculture, arboriculture).

Date limite de remise du dossier d'aide : 4 juin 2019.

Matériel éligible :

- Matériel de lutte biologique et mécanique contre les ravageurs et les maladies
- Matériel de désherbage alternatif
- Matériel pour réduire les risques de transferts à l'échelle de la parcelle (effaceur de traces de roues, systèmes de pulvérisation localisée sur le rang...)
- Matériel pour gérer les intercultures longues (rouleaux pour la destruction mécanique des couverts, entretien mécanique des inter-rangs enherbés...)

La liste exhaustive du matériel éligible et les dossiers de demande d'aides sont disponibles sur le site internet de OUESCO.



<https://ouesco.fr/>



<https://www.facebook.com/Ouesco>